



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE
MODERNISATION DES LOCAUX A SOMMEIL DU
CENTRE DE VACANCES LES PRIMEVERES A
HABERE-POCHE PASSE AVEC L'AGENCE
ATELIER WALID GHANEM ARCHITECTES**

**DÉCISION N° DM-21-107
EN DATE DU 17 MARS 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au Profil acheteur de la Ville le 23 décembre 2020, relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de modernisation des locaux à sommeil du centre de vacances Les Primevères à Habère-Poche ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'agence ATELIER WALID GHANEM ARCHITECTES jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de modernisation des locaux à sommeil du centre de vacances Les Primevères à Habère-Poche avec l'agence ATELIER WALID GHANEM ARCHITECTES, représentée par Monsieur Walid GHANEM, gérant, sise 19 rue Rodier, 75009 PARIS.

Le taux de rémunération est de 7%, portant le forfait provisoire du maître d'œuvre à 140 000,00 € HT (168 000,00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE